

Fey et Nidau, le 25 septembre 20243

Lettre ouverte adressée à
Madame la Conseillère fédérale
Elisabeth Baume-Schneider
Cheffe du Département fédéral de Justice et Police
Palais fédéral ouest
CH-3003 Berne

Madame la Conseillère fédérale,
Chère Madame,

Nous sommes un groupe de personnes concernées, victimes pour la plupart d'abus sexuels commis par des prêtres de l'Eglise catholique, réunis en associations (Groupe SAPEC pour la Suisse romande et IG-MIKU pour la Suisse allemande) qui luttent depuis plus de 12 ans pour faire évoluer l'Eglise catholique afin que les abus cessent et que les auteurs soient condamnés et punis, même si le cas est prescrit selon la justice civile.

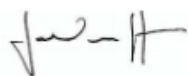
Nous vous remercions d'avoir pris position récemment à la télévision pour que « *l'Eglise combatte vraiment les abus* ». RTS Forum du 12.09.2023.

Vous avez aussi connaissance que le Vatican a chargé Mgr Bonnemain le 23.06.2023, d'une enquête préliminaire pour élucider les accusations portées contre des évêques, de dissimulation et pour certains d'abus sexuels. Nous sommes sidérés qu'un évêque suisse soit désigné pour enquêter sur ses confrères qu'il connaît et apprécie. Comment, dans cette configuration, être neutre et impartial ?

Lors de la partie questions après la présentation des résultats de l'étude pilote sur l'histoire des abus sexuels dans l'Eglise suisse le 12 septembre dernier, Mgr Bonnemain a émis à plusieurs reprises, sous le feu des questions des journalistes à ce sujet, le désir que soient instaurés des tribunaux judiciaires et disciplinaires, composés de professionnels en la matière, indépendants et externes. Nous souscrivons à cette demande, avec l'exigence qu'elle émane d'une instance fédérale, avec des enquêteurs et des juges laïcs compétents dans ce domaine complexe. Aussi, nous vous demandons, à vous Madame la Conseillère fédérale, en tant que Cheffe du Département de Justice et Police, de mettre en œuvre rapidement une telle instance juridique. À situation exceptionnelle, solution exceptionnelle. La plupart des cas qui sont et seront encore révélés sont prescrits par la justice civile, mais les auteurs qui sont encore en vie, continuent de célébrer la messe, ce qui est intolérable pour les victimes. Et certains évêques ferment les yeux.

Les évêques suisses ont annoncé le 20.09.2023, le projet de création d'un tribunal ecclésiastique et disciplinaire pour l'Eglise en Suisse, avec des juges laïcs. Demande qui va être faite prochainement au Vatican dont on connaît la lenteur. Comment être certain de l'impartialité de ce tribunal dépendant uniquement de l'Eglise ?

Dans l'espoir que notre demande soit prise en considération, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale et chère Madame, nos sentiments distingués.



Jacques Nuoffer, président



Marie-Jo Aeby, vice-présidente